

Délibération du Conseil d'Administration N°2025-123-5
Séance du 4 décembre 2025

**Conditions d'admission dans les formations initiales
ARCHITECTURE**

Vu le décret n°2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture précise dans son article 8 que le Conseil d'Administration délibère notamment sur les conditions d'admission des étudiants ;

Vu l'avis de la Commission d'Examen des Vœux du 2 octobre 2025 ;

Vu l'avis de la Commission des Formations et de la Vie Etudiante du 13 novembre 2025 ;

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

Article I.

Les modalités et les critères de sélection Parcoursup 2026 pour l'accès à la formation Architecture et les modalités de sélection des procédures VEEPAP (Validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels) /DAP (Demande d'Admission Préalable) /Transfert 2026 pour l'accès aux formations sont adoptés selon les fiches annexées.

Article II.

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.

Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère réglementaire.

Le président du conseil d'administration
Francis ROL-TANGUY

Adoptée à la majorité des votes exprimés (20 votants) Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention: 0

Délibération du Conseil d'Administration N°2025-123-5
Séance du 4 décembre 2025

Note explicative relative aux critères et modalités d'admission
pour la formation Architecture au titre de l'année 2026

Les modalités et critères de sélection pour l'accès à la formation Architecture pour l'année 2026 sont reconduits pour l'ensemble des procédures d'admission (Parcoursup, VEEPAP, DAP, Transfert).

S'agissant de la procédure Parcoursup, dans le cadre de la sélection des entrées en 1ère année du cycle Licence dans la formation Architecture, il est ajouté dans l'annexe 2 Procédure Parcoursup 2026/2027 (page 10 - modalités de sélection) du document Critères et modalités de sélection pour la formation Architecture (2026) :

« La CEV se réserve le droit ne pas classer les dossiers des candidats lorsque les justificatifs originaux des notes saisies ne sont pas joints, si les documents téléversés ne sont pas traduits en français, si les documents sont flous. »

Délibération du Conseil d'Administration N°2025-123-5

Séance du 4 décembre 2025

Critères et modalités de sélection pour la formation Architecture (2026)

Propositions formulées par la Commission d'examen des vœux (CEV) et VEEPAP pour la formation Architecture- réunion du 2 octobre 2025

Propositions présentées et validées par la Commission des formations et de la vie étudiante - réunion du 13 novembre 2025

1/ Sélection VEEPAP /DAP/Transfert (Annexe 1 Procédures VEEPAP/DAP/Transferts 2026/2027)

Les modalités et critères de sélection appliqués en 2025 pour les procédures VEEPAP /DAP sont reconduits en 2026.

2/ Sélection Parcoursup 2026 (Annexe 2 Procédure PARCOURSUP 2026/2027)

La sélection se fait en deux phases : admissibilité / admission.

- **ADMISSIBILITE**

Toutes les candidatures confirmées se verront attribuer une note globale résultant de l'addition d'un critère quantitatif et d'un critère qualitatif.

La note globale ainsi attribuée permettra de générer un classement des candidats admissibles. Une réunion d'harmonisation proposera une liste de candidat au chef d'établissement.

Le nombre des candidats admissibles est fixé à 540 candidats (27 jurys x 20 candidats).

Critère quantitatif - Les résultats scolaires - Coefficient 99 (Annexe 3 Procédure PARCOURSUP 2026 – Critères Quantitatifs)

Pour chaque voie (générale, technologique et professionnelle), la commission a sélectionné des matières auxquelles seront appliqués des coefficients).

Le calcul se fera :

- Pour les élèves de Terminale : sur les notes de 1^{ère} et de terminale (bulletins et notes du bac des 3 trimestres de 1^{ère}, et des 2^{es} trimestres de terminale).
- Pour les candidats déjà bacheliers : sur les notes des bulletins de 1^{ère} et de terminales ainsi que sur les notes du baccalauréat.

Pour la voie générale, un coefficient plus important est appliqué sur les enseignements communs suivis par l'ensemble des candidats en 1^{ère} et en terminale. Un coefficient plus faible est appliqué aux spécialités et aux options proportionnellement aux volumes horaires consacrés à ces enseignements.

Pour la voie technologique, dans la même logique, une attention particulière est portée aux enseignements de spécialités qui représentent dans cette voie un volume horaire plus important en comparaison avec les enseignements communs et les options.

Critère qualitatif – la Fiche Avenir – Coefficient 1

Les appréciations seront transformées en notes pour:

- Les appréciations de la 2^{ème} partie (avis du professeur principal) : méthode de travail, autonomie, engagement citoyen, capacité à s'investir.
- Les appréciations de la 3^{ème} partie (avis du chef d'établissement) : avis sur la capacité à réussir.

Selon un barème de notation commun aux membres de la CEV :

- peu démontrée : 0/20 ;
- assez satisfaisant 5/20 ;
- satisfaisant : 15/20 ;
- très satisfaisant : 20/20 ;
- Engagement citoyen : oui 20/20 ; non 0/20.

- **ADMISSION**

Les entretiens seront organisés en présentiel à l'école afin de permettre aux jurys de rencontrer les candidats.

La durée de l'entretien est fixée à 20 minutes.

Les membres des jurys auront la possibilité de consulter les dossiers qui leur sont affectés en amont.

Une grille de critères commune est communiquée à chaque jury.

Tous les critères ont la même importance. Chaque jury doit faire figurer un commentaire.

Le système de classement des candidats reçus est le suivant : 3 candidats admis d'office en architecture par jury.

Les suivants sont classés sur liste complémentaire par rang du classement attribué par le jury.

La liste complémentaire est illimitée en nombre de candidats.

Les entretiens en visioconférence sont proposés aux candidats ne résidant pas sur l'Hexagone et pour cause de maladie/ concours / examens sur justificatif.

À la fin de la phase d'admission, une réunion d'harmonisation permet à la commission de proposer au chef d'établissement une liste des candidats admis.

Les critères de sélection pour 2026 s'organisent autour de trois grands thèmes: **(Annexe 4 Projet de PV d'audition des candidats)**

1. Qualité de la présentation orale.
2. Motivation du candidat.
3. Ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle.

Procédures VEEPAP/DAP/Transferts 2026/2027

PROCÉDURE VEEPAP	Éléments validés par la commission VEEPAP
Conditions d'accès	- Titulaires d'un baccalauréat / diplôme équivalent ET d'un diplôme de l'enseignement supérieur français ou européen (équivalent au moins au niveau <u>BAC+2 validé ou en cours de validation</u>) <u>en lien avec le métier d'architecte</u>. - Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur français ou européen (équivalent au moins au niveau <u>BAC+2 validé ou en cours de validation</u>) <u>sans lien avec le métier d'architecte</u>. Les entrées en formation se feront exclusivement en 1^{ère} année de Licence. - Interruption des études dans une ENSA de France depuis plus de trois ans et souhaitez reprendre les études d'architecture à l'ENSAP Bordeaux. - Etudiants à l'École Spéciale d'Architecture (ESA). - Titulaires d'une ou plusieurs <u>expériences professionnelles significatives (au moins une année cumulée d'activités)</u> acquises au cours d'une activité salariée ou non, ou d'un stage <u>en lien avec le métier d'architecte</u>. - Les candidats titulaires uniquement d'un bac+1 validé ou en cours de validation doivent se pré-inscrire sur Parcoursup. - Les candidats hors Union Européenne non titulaires d'un diplôme français relèvent exclusivement de la procédure de Demande d'Admission Préalable (DAP). Candidats étrangers : Le niveau de maîtrise de la langue française recommandé pour les entrées en Master avec un DELF de niveau B2 est un score minimum de 15/25 à chacune des compétences.
Composition du dossier de candidature	- Une lettre de motivation - Un cv - Un portfolio (10 pages maximum) – consignes obligatoires sur le fond* - Le programme des études supérieures - La copie des relevés de notes du bac et des études supérieures - La copie des diplômes - Les diplômes étrangers sont traduits en français et certifiés par un traducteur assermenté - L'attestation ENIC-NARIC pour les diplômes étrangers - Formulaire de demande de dispenses (uniquement pour les candidats admissibles) - Exercice de création plastique renouvelé en 2026

Modalités de sélection	Les meilleurs dossiers seront pré-sélectionnés puis classés selon 3 catégories par les membres de la commission: les admis d'office, les admis sous réserves (à étudier en réunion d'harmonisation) et les candidats non retenus. Les candidats admissibles pourront formuler une demande de dispenses en amont des entretiens. Elles seront à transmettre via Taïga. Les demandes de dispense ne seront pas réévaluées au cours de l'année afin de permettre aux enseignants de juger du niveau des candidats dans les enseignements concernés. La commission fixera la liste des candidats admissibles retenus pour un entretien lors de la réunion d'harmonisation. Les candidats sont autorisés à présenter une partie de leur portfolio des travaux lors de l'entretien. Des entretiens en Visio sont proposés pour les candidats ne résidant pas sur le territoire. Les meilleurs candidats admis seront classés en 2 catégories : les admis et les non retenus. Une liste d'attente pourra être créée par promotion. Les dossiers sont dématérialisés et transmis via Taïga.
Critères d'analyse des candidatures	Critères pour l'admissibilité: - Parcours de formation en adéquation avec une entrée en VAE (études suivies, expériences prof, stages...) - Qualité de la lettre de motivation (motivation pertinente, qualité de l'expression écrite et de l'orthographe) - Portfolio (qualité de la création et capacité du candidat à produire une analyse critique de son travail) - Pour les candidats étrangers niveau d'expression écrite satisfaisant (niveau B2 exigé) Critères pour l'admission: - Qualité de la présentation, du parcours, des compétences et de la motivation - Capacité à l'oral, capacité à communiquer - Capacité à argumenter et à prendre position - Curiosité intellectuelle, ouverture d'esprit et rapport à l'existant (bâti, urbain, rural, paysager ...) Pour les candidats étrangers: niveaux d'expression et de compréhension orale satisfaisants – niveau B2)

PROCÉDURE DAP	Éléments validés par la commission VEEPAP
Conditions d'accès	- Étudiant étranger titulaire d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires et/ou supérieures - Candidat étranger bénéficiant d'une expérience professionnelle en architecture Les candidats étrangers titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat français ou son équivalent, préparé ou obtenu dans un lycée français à l'étranger, ou dans l'un des pays de l'Union européenne passent par PARCOURSUP. Candidats étrangers dispensés de procédure DAP: - des titulaires d'un diplôme français d'études supérieures ; - des bénéficiaires d'un accord inter-écoles ou entre gouvernements (fournir le justificatif) ; - des boursiers étrangers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de Gouvernements étrangers; - des apatrides, des réfugiés politiques, des bénéficiaires de la protection subsidiaire ; - des enfants de diplomates en poste en France et y résidant eux- mêmes ; - des étudiants souhaitant partir en échange dans le cadre de la mobilité étudiante. - Ils candidatent dans les mêmes délais que les DAP.
Composition du dossier de candidature	- Lettre de motivation - CV - Portfolio obligatoire (format A4 broché 10p maxi) – consignes obligatoires sur le fond pour les candidats en études supérieures. - Exercice de création plastique obligatoire. - Copie des diplômes et relevés de notes de fin d'études secondaires et des études supérieures (traduits en français et certifiés par un traducteur assermenté et datant de moins de 2 mois) - Liste des matières suivies - Attestation de réussite niveau B2: TCF DAP B2 (420/699 et 12/20) - Attestation de réussite DELF niveau B2 (score minimum de 15/25 pour chacune des 4 compétences) pour les entrées en Master. - Pièce d'identité traduite en français en cours de validité - Attestation ENIC-NARIC fortement recommandée Les dossiers sont dématérialisés et transmis selon la procédure soit via Taïga, soit par We Transfert

Modalités de sélection	Les meilleurs dossiers seront pré-sélectionnés puis classés selon 3 catégories par les membres de la commission: les admis d'office, les admis sous réserves (à étudier en réunion d'harmonisation) et les candidats non retenus. Les candidats admissibles pourront formuler une demande de dispenses en amont des entretiens. Elles seront à transmettre via Taïga. Les demandes de dispense ne seront pas réévaluées au cours de l'année afin de permettre aux enseignants de juger du niveau des candidats dans les enseignements concernés. La commission fixera la liste des candidats admissibles retenus pour un entretien lors de la réunion d'harmonisation. Des entretiens en Visio sont proposés pour les candidats ne résidant pas sur le territoire. Les meilleurs candidats admis seront classés en 2 catégories : les admis et les non retenus.
Critères d'analyse des candidatures	Critères pour l'admissibilité: - Résultats scolaires ou universitaires - Niveau de langue française - Parcours de formation en adéquation avec une entrée en architecture (études suivies, expériences prof, stages...) - Qualité de la lettre de motivation (motivation pertinente, qualité de l'expression écrite et de l'orthographe) sur - Portfolio (qualité de la création) Critères pour l'admission: - Qualité de la présentation du parcours, des compétences et de la motivation - Capacité à argumenter et à prendre position - Capacité à l'oral, capacité à communiquer, niveau d'expression et compréhension oral - Curiosité intellectuelle, ouverture d'esprit et rapport à l'existant (bâti, urbain, rural, paysager ...)

PROCÉDURE TRANSFERT	Éléments validés par la commission VEEPAP
Conditions d'accès	Être étudiant dans une ENSA Transfert de droit pour les étudiants ayant obtenus le DEEA sous réserve de la capacité d'accueil de l'établissement et avis pédagogique de la commission
Composition du dossier de candidature	- Formulaire - Lettre de motivation - CV - Portfolio (format numérique A4 10p maxi) – consignes obligatoires sur le fond. - Relevés de notes obtenus dans le cursus architecture visé par l'ENSA - Relevés de notes du bac - Tous autres documents appuyant la candidature - Transferts en cours de cycle : avis de l'ESE
Modalités de sélection	Examen sur dossier. Les meilleurs dossiers seront sélectionnés par les membres de la commission. Les dossiers de candidatures sont dématérialisés et transmis via Taïga.
Critères d'analyse des candidatures	Critères : - Résultats académiques - Parcours de formation en adéquation avec une admission à l'ENSAP Bordeaux (études supérieures, expériences professionnelles/stages) - Qualités de la lettre de motivation (motivation pertinente, qualité de l'expression écrite et de l'orthographe) - Portfolio (qualité de la création et capacité du candidat à produire une analyse critique de son travail)

Procédure PARCOURSUP 2026/2027

	Éléments validés par la commission VEEPAP
Conditions d'accès	Candidats concernés: - Candidats titulaires et/ou en préparation du baccalauréat français - Candidats titulaires d'un baccalauréat français ou titre équivalent obtenu dans l'un des pays de l'Union Européenne - Candidat français titulaire d'une année validée ou en cours de validation dans l'enseignement supérieur (Bac+1) - Candidats de nationalité européenne, de l'EEE, confédération helvétique, monégasque et andorrane si titulaires d'un diplôme donnant accès de plein droit à l'enseignement supérieur français Candidats non concernés : - Candidats étrangers hors Union Européenne titulaires d'un diplôme étranger - consulter la procédure de demande d'admission préalable (DAP) - Candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme d'enseignement supérieur français ou européen équivalent à au moins au niveau BAC+2 validé ou en cours de validation – consulter la procédure de Validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels (VAE) Inscription obligatoire sur le portail Parcoursup du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : https://www.parcoursup.fr/
Modalités de sélection	La sélection se fait en deux phases : admissibilité / admission. ADMISSIBILITÉ Toutes les candidatures confirmées se verront attribuer une note globale résultant de l'addition d'un critère quantitatif et d'un critère qualitatif. La note globale ainsi attribuée permettra de générer un classement des candidats admissibles. Une réunion d'harmonisation proposera une liste de candidat au chef d'établissement. Le nombre des candidats admissibles est fixé à 540 candidats (27 jurys x 20 candidats). Les dossiers sans notes/ les dossiers étrangers dont les notes ou le système de notation ne permettent pas d'obtenir une moyenne suffisamment nuancée pourront être examinés au regard des autres éléments présents dans le dossier (la motivation, les appréciations, des activités extra scolaires). Les candidats étrangers doivent présenter un niveau de maîtrise de la langue française de niveau B2 minimum au moment de l'inscription. La CEV se réserve le droit ne pas classer les dossiers des candidats lorsque les justificatifs originaux des notes saisies ne sont pas joints, si les documents téléversés ne sont pas traduits en français, si les documents sont flous.

	ADMISSION Les entretiens seront organisés en présentiel à l'école afin de permettre aux jurys de rencontrer les candidats. La durée de l'entretien est fixée à 20 minutes. Chaque porte disposera d'une feuille de présence sur laquelle les candidats devront se signaler à leur arrivée. Les membres des jurys auront la possibilité de consulter les dossiers qui leur sont affectés en amont. Une grille de critères commune est communiquée à chaque jury. (Cf. nouvelle grille) Tous les critères ont la même importance. Chaque jury doit faire figurer un commentaire (en particulier pour les candidats non retenus). 10 minutes de pause par jury par demi-journée. Le système de classement des candidats reçus est le suivant : 3 candidats admis d'office en architecture par jury. Les suivants sont classés sur liste complémentaire par rang du classement attribué par le jury. Les jurys ne sont pas obligés de retenir 10 candidats sur la liste Il n'y a pas de minimum ni de maximum dans la liste complémentaire. Les entretiens en Visio conférence sont proposés aux candidats ne résidant pas sur le territoire métropolitain et pour cause de maladie, examens sur justificatif. – plutôt sur des demi- journées complètes car l'analyse des candidatures est différente donc difficultés à jongler entre les deux analyses. À la fin de la phase d'admission, une réunion d'harmonisation permet à la commission de proposer au chef d'établissement une liste des candidats admis.
Critères d'analyse des candidatures	Critères pour l'admissibilité : <u>A/ Critère quantitatif - Les résultats scolaires</u> – Coefficient 99 Pour chaque voie (générale, technologique et professionnelle), la commission a sélectionné des matières auxquelles seront appliqués des coefficients). Le calcul se fera : Pour les élèves de Terminale : sur les notes de 1^{ère} et de terminale (bulletins et notes du bac des 3 trimestres de 1^{ère}, et des 2^{es} trimestres de terminale) Pour les candidats déjà bacheliers : sur les notes des bulletins de 1^{ère} et de terminales ainsi que sur les notes du baccalauréat. (Annexe 3 PROCÉDURE PARCOURSUP 2026 – Critères Quantitatifs) Pour la voie générale, un coefficient plus important est appliqué sur les enseignements communs suivis par l'ensemble des candidats en 1^{ère} et en terminale. Un coefficient plus faible est appliqué aux spécialités et aux options proportionnellement aux volumes horaires consacrés à ces enseignements. Pour la voie technologique, dans la même logique une attention particulière est portée aux enseignements de spécialités qui représentent dans cette voie un volume horaire plus important en comparaison avec les enseignements communs et les options. (Annexe 3 PROCÉDURE PARCOURSUP 2026 – Critères Quantitatifs)

B/ Critère Qualitatif - La Fiche Avenir – Coefficient 1

Les appréciations seront transformées en notes pour:

- Les appréciations de la 2^{ème} partie (avis du professeur principal) : méthode de travail, autonomie, engagement citoyen, capacité à s'investir
- Les appréciations de la 3^{ème} partie (avis du chef d'établissement) : avis sur la capacité à réussir

Selon un barème de notation commun aux membres de la CEV

- peu démontrée : 0/20 ;
- assez satisfaisant 5/20 ;
- satisfaisant : 15/20 ;
- très satisfaisant : 20/20
- Engagement citoyen : oui 20/20 ; non 0/20

Critères pour l'admission: (Annexe 4 Projet de PV d'audition des candidats)

- **Qualité de la présentation orale**
- **Motivation du candidat**
- **Ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle**

Le nombre de candidats Parcoursup admis est de 100 candidats.

VOIE GENERALE	
ENSEIGNEMENTS PROPOSES DANS LA VOIE	PROPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX
ENSEIGNEMENTS COMMUNS - Français - Philosophie - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes - Enseignement scientifique - Éducation physique et sportive	ENSEIGNEMENTS COMMUNS RETENUS - Français - Enseignements scientifiques - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes
SPÉCIALITÉS - Histoire géographie, Géopolitique et sciences politiques - Humanités, littérature et philosophie - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; - Mathématiques - Physique-chimie - Sciences de la vie et de la Terre - Sciences économiques et sociales - Arts - Littérature et langues et cultures de l'antiquité - Numérique et sciences informatiques - Sciences de l'ingénieur - Biologie écologie (uniquement dans les lycées agricoles)	Toutes les spécialités sont retenues COEFFICIENT 2
OPTIONS - Arts - Droit et grands enjeux du monde contemporain - EPS - Langues des signes française - Langues et cultures de l'Antiquité - LVC (dont langues régionales) - Mathématiques expertes - Mathématiques complémentaires	Tous les enseignements optionnels sont retenus COEFFICIENT 1

VOIE TECHNOLOGIQUE			
ENSEIGNEMENTS PROPOSES DANS LA VOIE		PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX	
ENSEIGNEMENTS COMMUNS - Français - Philosophie - Histoire-géographie - Enseignement moral et civique - Langues vivantes - Mathématiques - Éducation physique et sportive		ENSEIGNEMENTS COMMUNS - Français - Philosophie - Histoire-géographie - Langues vivantes - Mathématiques	
SPÉCIALITÉS STD2A Design et métiers d'art Outils et langages numériques Physique-chimie STI2D Innovation technologiques Ingénierie et développement durable (Architecture et construction ; énergie et environnement ; innovation techno et éco conception; système d'information et numérique) Physique-chimie et mathématiques STMG Droit et économie Management Sciences de gestion et numérique STL Biochimie-biologie Biotechnologies Physique-chimie et mathématiques Sciences physiques et chimiques en laboratoire Autres spécialités: S2TMD, ST2S, STHR, STAV		SPÉCIALITÉS retenues STD2A Design et métiers d'art Outils et langages numériques Physique-chimie STI2D Innovation technologiques Ingénierie et développement durable (Architecture et construction ; énergie et environnement ; innovation techno et éco conception; système d'information et numérique) Physique-chimie et mathématiques Les autres séries peuvent candidater (seuls les enseignements communs seront pris en compte).	
OPTIONS EPS Création et culture-design LVC Management et gestion Arts Santé et social Biotechnologies Sciences et laboratoire Langues et cultures de l'Antiquité Création et innovation technologique / sciences de l'ingénieur		Tous les enseignements optionnels sont retenus COEFFICIENT 1	

VOIE PROFESSIONNELLE	
ENSEIGNEMENTS PROPOSES DANS LA VOIE	PROPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX
ENSEIGNEMENTS COMMUNS - Français - Histoire-géographie - Enseignement civique et moral - Langues vivantes - Mathématiques - Éducation physique et sportive - Arts appliqués et cultures artistiques - Prévention, santé et environnement - Éco-gestion et éco-droit - Physique-chimie SPÉCIALITÉS propres à chaque famille de métiers: - Aéronautique - Alimentation - Hôtellerie –restauration - Beauté et bien être - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Gestion administrative, transports et logistique - Mer - Relation client - Études et modélisation numérique du bâtiment - Industries graphiques et de la communication - Pour l'enseignement agricole: - Alimentation bio-industrie – laboratoire - Nature – jardin – paysage – forêt - Des productions - Conseil-vente	ENSEIGNEMENTS COMMUNS RETENUS - Français - Mathématiques - Histoire-géographie - Langues vivantes COEFFICIENT 1 3 spécialités retenues : - Construction durable, bâtiment et travaux publics - Études et modélisation numérique du bâtiment - Industries graphiques et de la communication COEFFICIENT 2 Les autres spécialités COEFFICIENT 1

FORMATION ARCHITECTURE

PARCOURSUP 2026

Projet de PV d'audition des candidats

QUALITÉ DE LA PRÉSENTATION ORALE	Satisfaisant	A améliorer	Insuffisant
Qualité de l'expression orale Discours structuré			
Capacité d'écoute et d'échange avec le jury			
Commentaires :			

MOTIVATION DU CANDIDAT	Satisfaisant	A améliorer	Insuffisant
Connaissance du métier d'architecte et de ses enjeux			
Connaissances générales sur l'architecture, ses dimensions artistiques, sociologiques et historiques			
Connaissance des études d'architecture			
Connaissance de l'école de Bordeaux Participation aux JPO, Coursus, Actualités ...			
Investissement personnel : visite de bâtiments, expositions, stages ...			
Candidat en réorientation : projet réfléchi, expose ses acquis antérieurs			
Commentaires :			

OUVERTURE D'ESPRIT, CURIOSITÉ INTELLECTUELLE	Satisfaisant	A améliorer	Insuffisant
Activités extra-scolaires et centres d'intérêt			
Ouverture sur le monde contemporain et compréhension des enjeux			
Exprime un avis personnel sur des questions d'actualité			
Rapport à l'existant (bâti, urbain, rural, paysager ...)			
Commentaires :			